INITIALES DU MAIRE
615
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013
TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE 616
2. ORDRE DU JOUR 616
2.1 2013 01 001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013. 616
3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT) 617
3.1 2013 01 002 LECTURE, SI DEMANDÉE, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2012. 617
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3 618
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE. 618
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS 618
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS 618
6. RAPPORTS 618
6.1 RAPPORT DU MAIRE 618
6.2 RAPPORT DES COMITÉS 618
6.3 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 618
7. ADMINISTRATION 618
7.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX 618
8. URBANISME 618
9. VOIRIE MUNICIPALE 618
9.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAIT PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE AU 29 DÉCEMBRE 2012 618
9.2 2013-01-003 *CHEMIN SAINTE-CROIX BRISÉ 618
9.3 2013-01-004 RÉPARATION DES CHEMINS FAVREAU, TREMBLAY, LA RIVIÈRE ET SAINTE-CROIX 619
10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU 619
10.1 2013-01-005 ADOPTION DU BUDGET RIGDSC 2013 619
10.2 2013 01 006 ..... RECONDUCTION DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES 619
11. SÉCURITÉ 620
11.1 2013 01 007 FONDS SPÉCIAL POUR UN ACHAT FUTUR D'UN CAMION INCENDIE À ÉCHELLE, POUR LES ANNÉES 2012, 2013 ET LES ANNÉES SUIVANTES 620
11.2 2013 01 008 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE – MESURES SPÉCIFIQUES 620
12. LOISIRS ET CULTURE 620
12.1 2013 01 009 PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ 2013 620
13. CORRESPONDANCE 621
13.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE REÇUE EN DÉCEMBRE 2012 621
13.2 2013 01 010 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE 621
14. TRÉSORERIE 621
14.1 2013 01 011 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 14 JANVIER 2013 621
14.2 CONCILIATION BANCAIRE AU 30 NOVEMBRE 2012 621
14.3 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2012 621

14.4 DÉLÉGATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 621
14.5 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012 621
14.6 RAPPORT DES LOYERS À RECEVOIR 622
14.7 VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS 622
15. DIVERS 622
15.1 2013 01 012 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2013 622
15.2 2013 01 013 RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE ADMQ 622
15.3 2013 01 014 LE PROGRÈS – SEMAINE DES HEBDOS (PUBLICITÉ) 622
16. 2013 01 015 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 623

Province de Québec
Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 14 janvier 2013, à 20 h 00, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond (absente)	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jean-Yves Masson	Monsieur Jean-Pierre Bessette
Monsieur Martial Tétreault	Monsieur Réjean Théroux

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Monsieur le maire Bernard Marion.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2.1 2013 01 001 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2013.

1. Ouverture
1.1 Prière.
1.2 Mot de bienvenue du maire
1.3 Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour
2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2013.

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)
3.1 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2012

4. Suivi des affaires découlant du point 3
4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire

5. Visite et période de questions
5.1 Présences et période de questions

6. Rapports
6.1 Rapport du maire
6.2 Rapport des comités
6.3 Rapport du directeur général

7. Administration

7.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

8. Urbanisme

9. Voirie

9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal du 24 novembre au 29 décembre 2012

9.2 ***** Chemin Sainte-Croix brisé et chemin Tremblay

9.3 Réparation de chemins (Tremblay, de La Rivière, Favreau, Sainte-Croix)

10. Environnement et hygiène du milieu

10.1 Adoption du budget RIGDSC 2013

10.2 Renouvellement entente annuelle – ordures ménagères et matières compostables

11. Sécurité

11.1 Fonds spécial pour un achat futur d'un camion incendie à échelle, pour les années 2012, 2013 et suivants

11.2 Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – mesures spécifiques – Rencontre le 18 décembre avec M. Jean-Yves Masson, Réjean Fauteux et Jonathan Garceau, coordonnateur

12. Loisirs et Culture

12.1 Programme emploi d'été 2013

13. Correspondance

13.1 Dépôt de la correspondance reçue en décembre 2012

13.2 Adoption par résolution de la correspondance

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes à payer au 14 janvier 2013

14.2 Conciliation bancaire au 30 novembre 2012

14.4 Délégation au 31 décembre 2012

14.5 Liste des déboursés au 31 décembre 2012

14.7 Varia et période de questions

15. Divers

15.1 Modification – dates des séances d'octobre et novembre 2013

15.2 Renouvellement cotisation annuelle ADMQ

15.3 Le Progrès – semaine des hebdos (publicité)

16. Levée de la séance et heure

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 2013 01 002 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2012.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Théroux ;

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 ainsi que la séance extraordinaire du 11 décembre 2012 soient adoptées telles que présentées.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.

Le suivi de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 est déposé.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Sont présents: Mesdames Sylvie Roy, Arianne Marion, Rollande Ladouceur et Lise Désorcy-Coté ; messieurs Jacques Guertin, Michel Marion, Laurent Ladouceur et Benoît Viens.

Monsieur Jacques Guertin demande à la municipalité de modifier son règlement sur l'usage mixte.
Mme Lise Désorcy-Côté demande de faire le ménage dans la salle en bas du centre communautaire lors d'une location de salle et nettoyer le poêle et le frigidaire (en référence au contrat de location).
Mme Arianne Marion demande que la glace de la patinoire soit même entretenue.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire

Aucune rencontre n'a eu lieu durant la période des Fêtes.

6.2 Rapport des comités

Monsieur Jean-Yves Masson donne un rapport de la rencontre du 18 décembre du comité incendie et il a été question également de la borne sèche.
M. Réjean Théroux a assisté à une rencontre sur l'urbanisme à la MRC de Coaticook.

6.3 Rapport du directeur général

Le directeur général fait son rapport aux membres du conseil de la situation présente des terrains des Collines Paisibles.

7. Administration

7.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Chacun des membres présents a complété le document exigé par la Loi des Élections et Référendums, selon les articles 357, 358 et 360.2

8. Urbanisme

9. Voirie municipale

9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal du 24 novembre au 29 décembre 2012

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes du 24 novembre au 29 décembre 2012. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

9.2 2013-01-003 *Chemin Sainte-Croix brisé

ATTENDU que lors de fortes précipitations, la municipalité doit exécuter des réparations majeures près de l'entrée du 173, du chemin Sainte-Croix **;**

ATTENDU que cette situation nous amène à constater un écoulement supplémentaire des eaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU :

De transmettre un avis recommandé à madame Catherine Boutin du 173, chemin Sainte-Croix. Cette missive a pour but de les aviser du règlement 335-2008 décrétant la construction des entrées privées, en leur mentionnant que lors de travaux futurs pour des bris, le coût de la réparation leur sera facturé.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9.3 2013-01-004 Réparation des chemins Favreau, Tremblay, de La Rivière et Sainte-Croix

ATTENDU que des réparations doivent être exécutées sur les chemins Favreau, Tremblay, de La Rivière et Sainte-Croix ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU :

De mandater monsieur Réjean Fauteux, directeur général-secrétaire-trésorier à louer la machinerie nécessaire et d'utiliser notre matériel pour la réparation de ces chemins pour un coût approximatif de 3 000$.

10. Environnement et hygiène du milieu

10.1 2013-01-005 Adoption du budget RIGDSC 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU :

D'adopter le budget 2013 de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook* (R.I.G.D.S.C.) au coût de 1 464 356 $.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

10.2 2013 01 006 Reconduction de l'entente avec la municipalité de Compton pour la cueillette des ordures et des matières compostables

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente avec la municipalité de Compton pour la collecte des ordures et des matières compostables pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT que l'entente vise la révision des coûts d'opération et d'administration ;

CONSIDÉRANT que l'entente de base doit être modifiée en regard des dates de cueillette, du nombre de cueillettes des gros rebuts, du taux de base payable et de la date de fin de l'entente ;

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent pour procéder à la rédaction d'une nouvelle entente basée en général sur les principes de la précédente ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est d'accord à renouveler la dite entente avec la municipalité de Compton;

Que la tarification du service pour la collecte des ordures et des matières compostables (excluant les gros rebuts) sera au montant approximatif de 30 238.80 $ (basé sur 223 bacs x 11.30 $ x 12 mois) sans autre indexation pour 2013;

Que malgré la récupération annuelle des encombrants par Ressourcerie des Frontières, s'il s'avérait nécessaire que la municipalité de Compton effectue une collecte de gros rebuts sur le territoire de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, un coût basé sur le prix obtenu par soumission sera ajouté au montant du contrat;

Que l'enlèvement des ordures ménagères et des matières compostables sera comme par le passé effectué à compter du 10 janvier 2013;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer le renouvellement de l'entente annexé à la présente.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

11. Sécurité

11.1 2013 01 007 Fonds spécial pour un achat futur d'un camion incendie à échelle, pour les années 2012, 2013 et les années suivantes

ATTENDU que la Régie intermunicipale de protection incendie de la Région de Coaticook projette l'achat d'un nouveau camion à échelle ;

ATTENDU que l'achat d'un nouveau camion nécessite d'accumuler des fonds afin de payer la part de la municipalité au moment venu ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal accepte de créer un fonds spécial pour un achat futur d'un camion incendie à échelle pour les années 2012, 2013 et les années suivantes;

Que le montant retenu pour le fonds spécial est de 3 200 $ par année jusqu'à l'achat du camion ;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à ouvrir un compte au grand livre afin de cumuler le fonds et d'en informer la Régie et les membres.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

11.2 2013 01 008 Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – mesures spécifiques

Dépôt des travaux de la rencontre qui a eu lieu le 18 décembre 2012 avec messieurs Jean-Yves Masson, conseiller ; Réjean Fauteux, directeur général – secrétaire-trésorier et Jonathan Garceau, coordonnateur du schéma de couverture de risque en sécurité incendie pour évaluer les mesures prévues et décider des actions à prendre pour la prochaine année. L'annexe A est jointe au procès-verbal.

12. Loisirs et Culture

12.1 2013 01 009 Programme emploi d'été 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Réjean Théroux ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme fédéral « Programme Emplois été Canada 2013;

QUE la municipalité s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné;

QUE le maire, monsieur Bernard Marion et monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec Développement des ressources humaines du Canada.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

13. Correspondance

13.1 Dépôt de la correspondance reçue en décembre 2012

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois de décembre 2012.

13.2 2013 01 010 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU :

QUE la correspondance du mois de décembre 2012 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

14. Trésorerie

14.1 2013 01 011 Adoption des comptes à payer au 14 janvier 2013

14.2 Conciliation bancaire au 30 novembre 2012

14.3 Liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2012

14.4 Délégation au 31 décembre 2012

14.5 Liste des déboursés au 31 décembre 2012

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 31 décembre 2012 pour un total de 26 733.23 $;

QUE la liste des déboursés, les comptes à recevoir, au 31 décembre 2012 ainsi que la conciliation bancaire au 30 novembre sont acceptés telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

QUE la liste des délégations du directeur général au 31 décembre 2012 soit acceptée telle que déposée.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 26 733.23 $ au 31 décembre 2012.

14.6 Rapport des loyers à recevoir

Le loyer du restaurant est payé pour le mois de décembre. Le loyer du locataire d'une partie du garage municipal est entièrement payé pour décembre 2012 et janvier 2013**.**

14.7 Varia et période de questions

Monsieur Jean-Yves Masson s'interroge de la pertinence de demander un permis lorsque tu es producteur forestier.

15. Divers

15.1 2013 01 012 Calendrier des séances ordinaires 2013

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Théroux ;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU :

QUE la résolution 2012 10 242 soit abrogée et remplacer par la présente;

QUE le calendrier modifié ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013, qui se tiendront habituellement le lundi et qui débuteront à 20 h à l'hôtel de Ville :

lundi 14 janvier	mardi 2 juillet
lundi 4 février	lundi 5 août
lundi 4 mars	mardi 3 septembre
lundi 1 avril	**mardi 1er octobre**
lundi 6 mai	**lundi 11 novembre**
lundi 3 juin	lundi 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

15.2 2013 01 013 Renouvellement cotisation annuelle ADMQ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE monsieur Réjean Fauteux, directeur général – secrétaire-trésorier procède au renouvellement de son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2013 au coût de 670,15 $, taxes incluses.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

15.3 2013 01 014 Le Progrès – semaine des hebdos (publicité)

Attendu qu'en janvier 2012, les membres du conseil municipal avaient insérer une publicité dans le journal Le Progrès dans le but de promouvoir la location de salle de notre centre communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De réitérer cette publicité en ajoutant les terrains à vendre sur la Colline Paisible, tout en gardant la même dimension de l'annonce.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

16. 2013 01 015 Levée de l'assemblée

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreaul ;

ET RÉSOLU :

QUE la séance ordinaire du 3 décembre 2012 soit levée, il est 21 h 25.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux
Directeur général et secrétaire-trésorier